



SERVICE DU GREFFE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

MARDI

5 DÉCEMBRE 2023

18h00

1. Ouverture de la séance par la Mairesse
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement no 1039 abrogeant la citation du Château Logue (ou Maison Ernest Nault) comme monument historique – Adoption
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire